

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE MICRO CRECHE**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-50 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 « agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements du jeune enfant notamment l'article 15 sur les dispositions finales et transitoires ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu le décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental, en date du 7 septembre 2015, autorisant la création d'une micro crèche à Croisilles (62128) ;

Vu l'arrêté modificatif du Président du Conseil départemental en date du 7 février 2020, autorisant la poursuite de fonctionnement de la micro crèche « les petites planètes » à Croisilles (62128) suite au changement de dirigeant ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 15 juillet 2020, autorisant la poursuite de fonctionnement de la micro crèche « les petites planètes » à Croisilles (62128) suite au changement de statuts ;

Vu le courrier en date du 14 août 2024, de monsieur François Decruyenaere, directeur développement de la SAS « microbaby » relatif à la cessation d'activité de la micro crèche « les petites planètes » à Croisilles (62128) ;

Vu l'acte de vente entre la SCI « les optimists » dont le siège social est situé 8 rue Médéric à Paris (75017) et la communauté de communes du Sud-Artois dont le siège est situé 5 rue Neuve à Bapaume (62450) ;

**Le Président du Conseil départemental,**

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20240828-SDPMIEAJE202461-A  
Date de télétransmission : 04/11/2024  
Date de réception préfecture : 04/11/2024

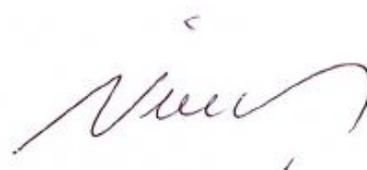
Considérant la demande de fermeture de la structure formulée par le gestionnaire ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La micro crèche « les petites planètes » située rue des Anciens Combattants à Croisilles (62128) n'est plus autorisée à fonctionner à compter du 21 juin 2024, en référence au courrier, en date du 14 août 2024, de monsieur François Decruyenaere, directeur développement de la SAS « microbaby ».

Arras, le 28 août 2024  
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par  
Maryline VINCLAIRE  
Directrice générale des services

Ampliations destinées à :

- directeur de la maison du Département solidarité du territoire de l'Arrageois
- cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site de Bapaume
- direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais
- direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental
- maire de Croisilles
- conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais